

PÔLE INTERVENTION

Directeur·rice des interventions

Positionnement dans l'organisation

Le / la directeur·rice des interventions est sous l'autorité du service présidence.

Mission principale

Définit, planifie et coordonne les différentes interventions dans les lieux de formation.

Mission 1

Établit un plan de formation.

Mission 2

Coordonne les différentes interventions.

Mission 3

Forme les intervenant·e-s en collaboration avec le service présidence.

Mission 4

Mission 5

Conditions et lieu de travail

- C'est un poste d'entre deux, il / elle est le maillon entre le Service présidence et les différent·e-s intervenant·e-s.
- Il est nécessaire de se dégager du temps pour mener à bien les missions confiées.

Compétences requises

Autonome

Capacités de management

Capacités d'adaptation

Prend des décisions rapides et sous contraintes

Fait preuve de discernement